



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par le soussigné, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 6 janvier 2021, en visioconférence, fut adopté le règlement suivant :

Règlement # 347-2020 Abrogeant le règlement numéro 312-2016 sur le traitement des élus municipaux.

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau ou sur le site internet de la municipalité au www.st-edmond-de-grantham.qc.ca.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 11^e jour du mois janvier 2021.

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Donald Brideau, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis aux endroits désignés par le Conseil de la municipalité, le 11^e jour du mois de janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de janvier 2021

Donald Brideau
Secrétaire-trésorier

Réf : Règlement # 347-2020 Abrogeant le règlement numéro 312-2016 sur le traitement des élus municipaux